

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5902

commission principale : finances et programmation

commission (s) consultée (s) pour information : urbanisme, habitat et développement social

objet : **SAEML Lyon Confluence - Informations sur l'activité du second semestre 1999**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon Confluence a été constituée par son assemblée générale du 9 juillet 1999 dont l'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- approbation des statuts,
- constat de la souscription du capital et de la libération de la totalité des fonds,
- désignation des membres du conseil d'administration,
- désignation d'un censeur,
- désignation d'un commissaire aux comptes.

Sa mise en place s'est faite sur les bases suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions souscrites	Montant du capital	Sièges d'administrateurs
communauté urbaine de Lyon	315	3 150 000	4
ville de Lyon	315	3 150 000	4
département du Rhône	60	600 000	1
Caisse des dépôts et consignations	60	600 000	1
crédit local de France - DEXIA	60	600 000	1
SOLYCREDIT	60	600 000	1
Paribas participations	60	600 000	1
crédit Lyonnais	60	600 000	1
chambre de commerce et d'industrie de Lyon	10	100 000	censeur
total	1 000	10 000 000	14 + 1 censeur

Ces principales dispositions avaient été approuvées par le conseil de Communauté le 25 mai 1999.

L'activité développée par la SEM au cours du 2° semestre 1999 a porté essentiellement sur l'organisation interne et sur le calendrier général de l'opération d'aménagement.

Conformément à l'article 38 des statuts, le premier exercice social a été fixé de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

L'activité de la société n'a donc pas fait l'objet d'une présentation du compte de résultat et du bilan au 31 décembre 1999.

Néanmoins à titre d'information, un document synthétique a été établi pour présenter au Conseil les éléments d'activité de la SEM Lyon Confluence au cours de la période du second semestre 1999 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1999 ;

Ouï l'avis de ses commissions finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Prend acte du document présentant l'activité de la SEM Lyon Confluence de sa constitution jusqu'au 31 décembre 2000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,